

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ISSIGEAC**RÉUNION ORDINAIRE DU 18 06 2024 à 20h30**

Date de la convocation : 13 06 2024

Président de séance : CASTAGNER Jean-Claude

Présents : CASTAGNER Jean-Claude, BIROT Patrick, CAPILLON Claude-Marie, CLEUET Florent, DE BEER Liesbeth, DE LAPOYADE Eliane, DELMARES Sébastien, DUBOIS Françoise, DUBOIS Éric, DUMONT Bernadette, GACHET Isabelle, LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal, NOBLET Jessica, VANTOMME Guy, VITRAC Jean-Pierre.

Excusé(e)s : Néant

Absent(s) (e) (es) : NOBLET Jessica

Procurator(s) : CLEUET Florent à VITRAC Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : LETOURNEUR-RENEE Marie-Chantal

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Ouverture de la séance à 20h40.

Mme LETOURNEUR RENEE Chantal est désigné(e) secrétaire de séance.

Approbation du PV du CM du 14 05 2024 : lors de la prochaine séance du Conseil.

Mme Weiner, correspondante Sud-Ouest rejoindra la réunion en tant que public dans la soirée.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1. Réhabilitation du système d'assainissement collectif : Etudes de projet.
2. Urbanisme : Devis bornage et documents permis d'aménager pour le futur lotissement de la Grangette.
3. Radar Pédagogique.
4. Taxe d'Aménagement
5. Eglise St Félicien : Etudes électrification/sonorisation.
6. Sécurité incendie : convention contrôle et entretien des appareils de défense contre l'incendie.
7. Redevance assainissement collectif : convention pour la facturation et la perception.
8. Micro – Folies : convention d'exploitation Eymet / Issigeac.
9. Recensement de la Population : Désignation coordonnateur communal.
10. Questions diverses

En questions diverses Monsieur le Maire soumettra au vote les nouvelles dénominations Rue Pradine, Impasse Milou et Allée des Boymes.

1) REHABILITATION DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ETUDES DE PROJET – 2024/0038

Vu le projet de réhabilitation du système d'assainissement collectif,

Vu le plan et le rapport PROJET présentés par le MOE Advice Ingénierie le 04 06 2024.

Monsieur le Maire expose :

La commune d'Issigeac dispose d'une station d'épuration permettant de traiter les effluents collectés sur le territoire communal. La station de traitement des eaux usées est capable de traiter une pollution équivalente à 750 habitants (750 EH) et la filière de traitement est de type lagunage naturel. Le rejet des eaux traitées s'effectue dans le ruisseau de la Banège. Le diagnostic de la station d'épuration existante a fait apparaître les anomalies suivantes :

- ✓ Des performances globales moyennes de l'ouvrage de traitement avec des dépassements occasionnels en MES en sortie d'ouvrage ;
- ✓ Des abattements en azote et phosphore faibles voire nuls (pas de traitement spécifique) ;
- ✓ La station atteint sa limite en termes de capacité hydraulique et organique avec des dépassements occasionnels relevés ;
- ✓ Un manque d'entretien et des équipements défectueux (clôture détériorée / entretien des abords et des lagunes / afficheur débitmètre) ;
- ✓ Le rejet impacte la qualité du milieu récepteur compte tenu de son débit d'étiage et de faible capacité de dilution.

Cette station, construite il y a près de 32 ans, présente des performances épuratoires insuffisantes et n'est pas adaptée pour recevoir des charges de pollution supplémentaires.

Cette station ne permettra donc pas, ni à moyen ou long terme, à satisfaire les besoins en matière d'épuration de la commune, que ce soit sur les plans quantitatifs, qualitatifs et réglementaires. Il est donc nécessaire d'envisager le traitement des effluents sur un nouvel ouvrage.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la commune a décidé d'engager la construction d'un nouvel ouvrage de traitement sur la parcelle actuelle.

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Publication le 11 07 2024

Les principales caractéristiques du futur ouvrage de traitement ont été validés, suite à la présentation du dossier au service de la Police de l'Eau.

- ✓ Capacité nominale : 950 EH
- ✓ Filière : filtres à sable plantés de roseaux à écoulement vertical à deux étages de traitement
- ✓ Exutoire : conservation du rejet existant dans le ruisseau de la Banège

Les données suivantes ont notamment été prises en compte dans l'établissement du présent projet :

- ✓ Etude diagnostique – schéma directeur d'assainissement collectif de la commune réalisés en 2022/2023 par Altério.
- ✓ Plan de zonage de l'assainissement collectif en vigueur sur la commune.
- ✓ Bilan d'autosurveillance réalisés par le SATESE (ATD 24) entre 2016 et 2023.
- ✓ Etudes géotechniques G2 AVP/PRO ;
- ✓ Levé topographique.

Le montant total des travaux s'élève à 1 320 000€ HT soit 1 584 000€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Approuve** le programme de travaux présentés.

➤ **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter une aide financière auprès l'Agence de l'Eau correspondant à 70% des dépenses de travaux HT.

➤ **Demande** que le traitement des boues soit réalisé en priorité par curage et épandage comme en 2016.

➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

2) URBANISME : DEVIS BORNAGE ET DOCUMENTS PERMIS AMENAGER FUTUR LOTISSEMENT LA GRANGETTE - 2024/0039

Vu le projet d'aménagement du futur lotissement sur le secteur de La Grangette

Monsieur le Maire présente le devis de la société GEOVAL comprenant :

- ✓ Planimétrie – établissement des plans
- ✓ Altimétrie
- ✓ Bornage périmétrique
- ✓ Instruction du dossier
- ✓ PV de rétablissement de limite
- ✓ Bornes et repères
- ✓ Permis d'aménager
- ✓ Bornage des lots et plans de bornage
- ✓ Bornes et repères
- ✓ Document d'arpentage

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0
--

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Approuve** le devis de la société **GEOVAL** (24 100 BERGERAC) pour un montant de **11 388.75€ HT** soit **13 666.50€ TTC**.

➤ **Dit** que cette décision annule la délibération 2017-0038 du 02 05 2017 et l'estimatif d'honoraires du 05 09 2016.

➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

3) RADAR PEDAGOGIQUE - 2024/0040

Vu le radar pédagogique EVOLIS version électrique acquis en 2014 pour un montant de 2357€ HT soit 2828.40€ TTC.

Vu le radar pédagogique EVOLIS version solaire acquis en 2022 pour un montant de 1 888.50€ HT soit 2 266.20€ TTC.

Vu la panne sur l'afficheur du radar version électrique et l'envoi du matériel défectueux à la société Elan Cité pour un montant de 259€ HT soit 310.80€.

Monsieur le Maire présente les devis suivants de la société Elan Cité:

- ✓ Réparation de l'afficheur du radar version électrique : 2 040€ HT soit 2 448€ TTC.
- ✓ Proposition d'achat d'un nouveau radar version Hybride d'un montant de 1 580.60€ HT soit 1 896.72€ TTC.
- ✓ Proposition d'achat d'un nouveau radar version Solaire d'un montant de 1 799€ HT soit 2 158.80€ TTC.

Il présente également une proposition de contrat de service pour le radar version Solaire acquis en 2022, pour un montant annuel de 199€ HT soit 238.80€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Approuve** le devis de la société **ELAN CITE** (44 700 ORVAULT) :

➤ Acquisition radar version Solaire d'un montant de **1 799€ HT** soit **2 158.80€ TTC**.

➤ Acceptation des termes du contrat de service pour le radar version Solaire acquis en 2022, pour un montant annuel de **199€ HT** soit **238.80€ TTC**

➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires.

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0
--

4) EGLISE ST FELICIEN : ETUDES ELECTRIFICATION / SONORISATION - 2024/0042

Monsieur le Maire présente les propositions d'études pour la restauration du système électrique et de la sonorisation de l'Eglise St Félicien.

- ✓ Devis pour la phase diagnostic/faisabilité.

✓ Devis pour la phase conception et suivi de travaux.

La société CESTI est en charge des mêmes prestations à l'église St Jacques de Bergerac et Notre Dame de Bergerac.

L'association Les Amis de l'Eglise proposent de financer une partie de ces études par un don à la commune, qui fera l'objet d'une prochaine délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Approuve** le/les devis de la société **CESTI** (24 750 Boulazac Isle Manoir) :

➤ Mission de diagnostic électricité CFO CFA pour un montant de **2 660€ HT** soit **3 192€ TTC**.

➤ Mission d'étude technique – MOE électricité CFO CFA suite à non conformités électriques – **LOT – ELEC CFO** pour un montant de **5 360€ HT** soit **6 432€ TTC**.

➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

Commentaire(s) : Bernadette Dumont informe des nouvelles mesures dans le cadre des économies d'énergie pour les bâtiments communaux.

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

5) **SECURITE INCENDIE : CONVENTION DE CONTRÔLE ET ENTRETIEN DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE – 2024/0043**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **décide d'ajourner cette délibération.**

➤ **dit qu'elle sera présentée lors de la prochaine réunion.**

Commentaire(s) : de nouvelles propositions de prestations sont attendues (SAUR et SDIS 24)

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

6) **REDEVANCE ASSINISSEMENT COLLECTIF : CONVENTION POUR LA FACTURATION ET LA PERCEPTION – 2024/0044**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif entre la commune et la SAUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Approuve** les termes de la convention établie pour une durée de 10 ans à compter du 01 01 2024 jusqu'au 31 12 2033.

➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

7) **MICRO FOLIES : CONVENTION EXPLOITATION EYMET / ISSIGEAC – 2024/0045**

Vu la délibération 2022 0012 du 08 02 2022 actant le dépôt de candidature de la commune pour adhérer au réseau Micro Folies.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'exploitation Micro-Folie entre les communes d'Eymet d'Issigeac.

Les collectivités d'Eymet et Issigeac organisent un dispositif de Micro-Folie nomade sur leur territoire.

La totalité de la facturation de l'opération a été supportée par la commune d'Eymet, reste à la commune d'Issigeac de régler sa quote-part de 3 524.62€ HT à Eymet (somme qui sera imputée à l'article 21838 du BP 2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Approuve** les termes de la convention.

➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires

Commentaire(s) : Bernadette Dumont est désignée référente pour la gestion de l'équipement. Le matériel sera échangé entre Eymet et Issigeac 1 fois par an. Il va être nécessaire d'acquérir des chaises pivotantes pour les casques.

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

8) **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025 : DESIGNATION COORDONNATEUR COMMUNAL – 2024/0046**

Le prochain recensement de la population doit avoir lieu du 16 01 2025 au 17 02 2024.

Monsieur le Maire expose qu'un coordonnateur communal doit être désigné.

Celui-ci sera l'interlocuteur de l'INSEE et notamment chargé d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **Décide** la nomination de Mme DELMARES ép VERDENNE Virginie, Secrétaire de Mairie en tant que coordonnateur communal.

➤ **Dit** qu'un arrêté municipal de nomination sera établi.

➤ **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires.

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

9) **QUESTIONS DIVERSES – ADRESSAGE NOUVELLES DENOMINATIONS – 2024/0047**

Vu la délibération 2020 0057 du 06 10 2020 portant dénomination des voies et chemins,

Vu la délibération 2021 0040 du 04 05 2021 portant complément dénomination parkings

Vu la délibération 2021 0062 portant complément dénomination,

Vu la délibération 2021-0082 du 29 11 2021 portant nouvelle dénomination

Vu les questions orales abordées lors du Conseil Municipal du 20 02 2024

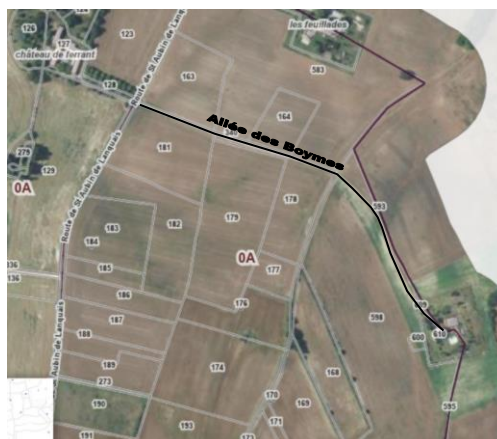
Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de délibérer afin de compléter l'adressage communal avec la dénomination de 2 voies.

Le Conseil après en avoir délibéré :

➤ **Décide** la création des voies suivantes sur le secteur de La Grangette :

Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

- ◆ **Rue Pradine**
- ◆ **Impasse Milou**
- **Décide** la création de la voie suivante sur le secteur des Boymes :
- ◆ **Allée des Boymes**
- **Autorise** le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires



QUESTIONS ORALES

- AFFICHAGE SAUVAGE EN BORD DE ROUTE

De nombreux affichages sauvages sur les bords des départementales en entrée/sortie de commune sont installés sans aucune demande ou autorisation, souvent pour des manifestations hors territoire issigeacois. L'ensemble du conseil décide de les faire enlever et de conserver les affichages concernant les manifestations locales.

- PALAIS DES EVEQUES – COMMISSION FONDS EUROPEENS

Le dossier présenté par le Maire, M. Vantomme et Pierre Brossard a été adopté par les membres de la commission. Il va être également présenté à des experts et il faut savoir que les délais sont très longs pour obtenir ces fonds.

- PETITE CITE DE CARACTERE

La délégation de Petite Cité de Caractère s'est réunie à Issigeac le 14 juin dernier. 7 personnes du Comité étaient présentes. Le résultat de la concertation est attendu pour le 24 juillet. Prévoir une petite cérémonie en cas de réponse favorable.

- EGLISE ST FELICIEN

Une partie du plafond situé dans la nef côté Nord est tombé. Cette partie de l'édifice n'a pas fait l'objet de restauration. Selon Sébastien Delmarès, il y a des problèmes de mousse sur la toiture, de coude décalé par rapport à la gouttière et de descente des pluviales. M. Patrick Birot explique que ces désordres ont été constatés depuis longtemps et que l'état du bâtiment est identique sur la toiture Sud. Le sinistre a été déclaré à l'assurance : il peut y avoir une prise en charge de la réfection du plafond mais pas des travaux sur la toiture.

- CEREMONIE 14 JUILLET

En raison du marché hebdomadaire et de la forte fréquentation que ce dernier amène dans le village, il est envisagé de ne pas faire de cérémonie.

Fin de séance à 23h30

APPROBATION EN DATE DU 09 07 2024

Signatures

MAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Publication le 11 07 2024